

DEPARTEMENT : ESSONNE
ARRONDISSEMENT : EVRY
CANTON : MILLY la FORET
COMMUNE : BOIGNEVILLE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 8

Votants : 9

Date de convocation : 13/10/2015

Date d'affichage : 23/10/2015

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 OCTOBRE 2015

L'An deux mil quinze, le dix-neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Maire.

Étaient présents : Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, François DESTOUCHES, Josette BERNARD, Jean-Pierre ROUITS, Bernard SAVARIEAU, Denis FARAULT, Sébastien VALLEE

Étaient absents excusés : Octave MANSET, Eliane LARGANT représentée par Josette BERNARD

Était absent : Sonia FERREIRA

M. VALLEE Sébastien a été désigné comme secrétaire de séance.

4. D.M. n° 3 pour l'achat du module de facturation de l'eau : réajustement de la dépense au chapitre 21 de la section d'investissement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 3 du 19/10/2015 relative à la dénonciation du contrat avec la S.E.E. pour la relève des compteurs et facturation du service des eaux,

Vu la proposition commerciale de « Berger Levrault » pour l'installation et la formation au logiciel E-Magnus de Gestion de la facturation de l'eau au prix forfaitaire de 803 € TTC

Considérant que la commune s'est dotée de matériel et logiciel informatiques en adéquation avec le module proposé par Berger Levrault,

Considérant qu'il convient d'adapter les dépenses de fonctionnement en tenant compte des baisses des dotations de l'Etat,

Considérant le coût de l'investissement du module de facturation de l'eau,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

ACCEPTTE l'achat du module de facturation de l'eau proposé par la société « Berger-Levrault »

ADOPTTE la décision modificative n° 3 /2015 comme suit :

CHAPITRE D'INVESTISSEMENT	ARTICLE	Budgété avant DM	DIMINUTION	AUGMENTAT°	Budget après DM
13 Subvention d'investissement	1322	62027.00 €	- 900.00 €	0	61 127.00 €
21 Immobilisations corporelles	2183	0.00 €		+ 900.00 €	900.00€
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés		62027.00 €	-900.00 €	+900.00 €	62 027.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire de signer la convention de Berger-Levrault pour l'installation et la formation au logiciel E-Magnus de gestion de la facturation de l'eau

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Ont signé au registre les membres présents,
 Expédition certifiée conforme.



[Signature]
 Le Maire,

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT